

Mémoire déposé dans le cadre du
**Bureau d'audiences publique sur l'environnement sur le
Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**

Par
Rachel Fahlman
Février 2024

Introduction

Je vous présente ce mémoire à titre de citoyenne préoccupée par le développement précipité de la filière éolienne au Québec.

Je m'intéresse au projet Des Neiges pour plusieurs raisons :

- L'ensemble des trois phases du projet constitueront le plus gros projet éolien de l'histoire du Québec;
- L'impact qu'aura ce projet sur la faune, la flore, la vie humaine et le paysage;
- Le manque de démocratie et de transparence dans les processus décisionnels.

Le développement éolien au Québec se fait présentement de façon précipité; le gouvernement provincial et les élus locaux agissent en faveur des nombreux projets éoliens industriels sans pour autant avoir reçu un mandat clair de la part des citoyens d'aller de l'avant. L'opacité qui règne autour de ces projets est rapidement constatée par toute personne qui tente de s'informer ou qui pose des questions. Au-delà de tous ces enjeux, il importe de souligner la façon anti-démocratique avec laquelle sont implantés (ou imposés) ces projets, sans que les citoyens n'aient leur mot à dire.

Le présent mémoire vise à exposer certains points qui me préoccupent au sujet du projet éolien Des Neiges et se termine en soulignant qu'il serait primordial de tenir un BAPE générique pour la filière éolienne afin qu'on puisse, en tant que société, enfin mettre la lumière sur tous les enjeux de la transition énergétique à laquelle participe le développement éolien.

Enjeux environnementaux

Dans le cas du présent projet, on peut lire dans Le Devoir du 16 janvier 2023 que « Le développement du plus gros projet éolien de l'histoire du Québec pourrait nuire à la survie d'espèces menacées. Les promoteurs, dont fait partie Hydro-Québec, ont d'ailleurs mal évalué les impacts potentiels pour la faune en péril, selon les avis d'experts gouvernementaux. »¹

Dans le même article on apprend que le Ministère « rappelle aussi aux promoteurs que 'les répercussions sur les populations de caribous forestiers se font sentir non seulement aux sites d'implantation des infrastructures, mais également dans un rayon pouvant aller jusqu'à quatre kilomètres de ceux-ci. Dans le cas spécifique des éoliennes, le bruit et le mouvement des pales peuvent générer une modification des comportements anti-prédateurs et ultimement un abandon d'habitats optimaux.' ».²

On constate donc qu'il y existe des réels enjeux pour des espèces menacés et que les promoteurs n'ont pas adéquatement évalué ces impacts.

¹ Shields, Alexandre: *Quand l'éolien risque de menacer des espèces en péril*, 16 janvier 2023 : <https://www.ledevoir.com/environnement/777995/environnement-quand-l-eolien-risque-de-menacer-des-especes-en-peril>

² Ibid.

Acceptabilité sociale?

Dans un article du journal Le Soleil du 5 février 2024, nous apprenons que des citoyens qui réclament une zone tampon libre d'éoliennes de trois kilomètres autour Mont-Saint-Anne ne se feront pas entendre par les promoteurs. D'entrée de jeu, Boralex et Hydro-Québec ont signalé qu'ils n'avaient aucune intention de modifier leur projet pour prendre en compte les préoccupations des citoyens quant à leur milieu de vie.³

Il est intéressant de noter qu'en date du 28 février 2024, le gouvernement de l'Alberta exigera une zone tampon de 35 kilomètres autour de certains sites afin de protéger le paysage.⁴ Est-ce qu'une analyse rigoureuse de l'impact qu'auront ces centaines d'éoliennes industrielles sur le paysage du Mont Saint-Anne a été faite? Comment justifier qu'ici au Québec on refuse une zone tampon de 3 kilomètres réclamé par les citoyens tandis que dans une autre province, on exigerait des zones tampons presque douze fois plus importants?

Dans le cas présent, les élus de la MRC de la Côte-de-Beaupré se sont prononcés unanimement en faveur du projet.⁵ Mais est-ce que les élus de la MRC ont reçu un mandat clair des citoyens afin d'appuyer ce projet? Y-a-t-il eu une consultation publique? Les citoyens ont-ils eu la moindre opportunité de prendre connaissance du projet avant qu'il devienne réalité? Les citoyens ont-ils eu la moindre chance de poser des questions à leurs élus, de faire valoir leur point de vue, ou d'avoir la moindre chance d'influencer le cours du projet?

Présentement au Québec, chaque fois qu'on annonce un projet éolien, on assiste à la naissance de groupes citoyens réclamant plus d'information, plus de transparence, mais surtout réclamant d'être impliqués dans les prises de décisions qui auront un impact direct sur eux et leur milieu de vie pendant des dizaines d'années à venir. En plus des groupes citoyens dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, il existe des groupes citoyens qui ont de sérieuses préoccupations concernant les projets éoliens dans les MRC suivantes : Arthabaska, Beauharnois-Salaberry, écancour, des Appalaches, des Chenaux, Drummond, Coaticook, l'Érable, des Etchemins, Lotbinière, Maskoutains, Mékinac, Jardins-de-Napierville, Nicolet-Yamaska, Rivière-du-Loup, des Sources.

Dans le cas du projet Des Neiges, plusieurs citoyens se sont d'abord inquiétés et n'ont eu d'autre moyen de se faire entendre que de faire circuler une pétition « Pour une zone tampon autour du Parc du Mont Sainte-Anne pour sa préservation » qui cumule à date plus de 1600 signatures.⁶

³ Lajoie, Félix: *Les éoliennes du projet Des Neiges doivent reculer*, 5 février 2024 :

<https://www.lesoleil.com/actualites/actualites-locales/la-capitale/2024/02/05/les-eoliennes-du-projet-des-neiges-doivent-reculer-LUQG3UCU3FDV5FTH4BOB6UXF4Y/>

⁴ Agence France-Presse : *L'Alberta impose des restrictions aux énergies renouvelables*, 28 février 2024 :

<https://www.lapresse.ca/affaires/2024-02-28/l-alberta-impose-des-restrictions-aux-energies-renouvelables.php?fbclid=IwAR0c3nsibLIFK1HdXHijm5JzX-vu65cFZkQIleCrWH3RNH7v2DTfHO18sW0>

⁵ Lajoie, Félix : *La MRC de La Côte-de-Beaupré appuie le projet éolien Des Neiges*, 8 février 2024 :

<https://www.lesoleil.com/actualites/actualites-locales/la-capitale/2024/02/08/la-mrc-de-la-cote-de-beaupre-appuie-le-projet-eolien-des-neiges-2JCQVGWY2RHMZGMSFOX43NJF7I/>

⁶ Pétition « Pour une zone tampon autour du Parc du Mont Sainte-Anne pour sa

préservation » <https://www.change.org/p/pour-une-zone-tampon-autour-du-territoire-parc-du-mont-sainte-anne-pour-sa-pr%C3%A9servation>, consulté le 27 février 2024.

Dans le contexte actuel, pouvons-nous parler d'acceptabilité sociale?

De plus, dans plusieurs rapports du BAPE, on recommande la tenue de référendums (Rapport no. 267 : Projet éolien de l'Érable, Rapport no. 310 : Parc éolien communautaire Pierre-de-Saurel) et dans plusieurs autres on recommande plus de transparence (Rapport no. 279 : Parc éolien Saint-Valentin, Rapport no. 275 : Parc éolien Montérégie; Rapport no. 276 : Parc éolien Massif du Sud).

Or, on constate ici, comme ailleurs, un déni de démocratie et un manque de transparence qui refont surface. Ne serait-il pas le temps de faire les choses autrement, c'est à dire au service du vivant et du bien commun et non au service des intérêts privés ou économiques?

Alternatives

Le 26 février dernier, Louis-Gilles Francoeur, ex-vice-président du BAPE, a publié un article soulignant le couplage possible entre l'éolien et les barrages d'Hydro-Québec. Dans son texte, on peut lire ce qui suit :

« Lorsque notre première société d'État a construit ses grands réservoirs, elle a créé non pas une, mais deux sources d'énergie. Si le Québec exploite fort bien la puissance de la force hydraulique, notre première société d'État a jusqu'ici complètement ignoré le fait que les grandes surfaces d'eau de ses réservoirs sont d'exceptionnels puits d'énergie éolienne, comparables à ceux qu'exploitent en mer ou en milieux maritimes plusieurs pays en raison de la puissance et de la constance exceptionnelle des vents qui s'y développent.

Dans leur livre *L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique* (Multimondes 2009), deux éminents spécialistes, Réal Reid et Bernard Saulnier, établissent à plus de 900 TW l'énergie éolienne qu'on peut présentement « stocker » dans les réservoirs actuels d'Hydro-Québec, soit neuf fois plus que les 100 TW dont Québec prétend avoir besoin dans la prochaine décennie pour satisfaire l'appétit des voitures électriques, de la filière des batteries et d'autres projets industriels. »⁷

La proposition de M. Francoeur soulève plusieurs interrogations, dont les suivantes :

- Sachant qu'il existe un potentiel incroyable de production d'énergie éolienne (900TW) à même les réservoirs et barrages hydroélectrique de notre société d'état, pourquoi est-ce que cette alternative au projet des Neiges n'est pas sérieusement étudiée?
- Dans la même veine, face aux rapports inquiétants sur les impacts du projet des Neiges sur la faune, ne serait-il pas plus judicieux d'étudier la possibilité d'implanter les éoliennes dans un milieu qui est déjà artificialisé?

D'autant plus, selon certains experts, incluant Hydro-Québec, il serait possible d'économiser entre 25 et 50 TWh⁸ d'énergie en isolant convenablement ou en rénovant le parc immobilier au

⁷ Francoeur, Louis-Gilles: *Développer une production hybride des réservoirs hydroquébécois*, 26 février 2024 : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807901/idees-developper-production-hybride-reservoirs-hydroquebecois>

⁸ Mercure, Philippe: *Objectif 100 TWh*, 12 mars 2023: <https://www.lapresse.ca/contexte/2023-03-12/energie/objectif-100-twh.php>

Québec. Ne serait-il pas pertinent d'essayer de récupérer cette énergie perdue avant de concevoir toute nouvelle production d'énergie?

Il faudrait également examiner d'autres modèles de production d'énergie, tel que le microréseau de Lac-Mégantic⁹ afin d'être en mesure de comparer les impacts et les risques du projet des Neiges versus d'autres possibilités de production d'énergie.

Des solutions à échelle humaine qui auraient un impact moindre sur la faune, la flore, le paysage et la vie humaine en utilisant des sites déjà artificialisés tels des toits, des murs et même les réservoirs des grands barrages hydroélectriques doivent être envisagés et analysés.

Conclusion : Pour la tenue d'un BAPE générique

À la lumière des préoccupations soulevés dans ce mémoire, du manque de participation publique et démocratique à l'élaboration de ce projet et du manque d'un plan cohérent sur le développement de la filière éolienne au Québec empêchant ainsi une prise de décision éclairée sur la pertinence ou non de ce projet, je conclus que dans son état actuel, le projet des Neiges ne devrait pas être autorisé.

Avant l'autorisation de ce projet et de tout autre projet futur d'implantation d'éoliennes industrielles en milieu habité ou agricole, il y a un besoin urgent pour la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne et sur l'ensemble des politiques de la transition énergétique.

Sans savoir quels seront les tenants et aboutissants du déploiement massif d'éoliennes industrielles partout au Québec, ni les promoteurs, ni les citoyens, ni les élus sont en mesure de prendre une décision éclairée quant à l'autorisation d'implanter ou non des éoliennes dans nos milieux de vie et dans nos paysages.

⁹ Hydro-Québec: Microréseau de Lac Mégantic: <https://www.hydroquebec.com/microreseau-lac-megantic/>